



**Réunion ordinaire
du conseil municipal
Ville de Champdoré**

PROCÈS-VERBAL

**16 décembre 2025 à 18 h 30
Édifice municipal**

PRÉSENTS:

Marc Babineau, maire par intérim
Stephan Richard, maire suppléant
Léandre Bastarche, conseiller
Eugène Cormier, conseiller
Daniel Hicks, conseiller
Gilles Léger, conseiller
Donald Bastarache, conseiller
Michel Querry
Julien Cormier
Janice LeBlanc

1. Appel à l'ordre

2. Adoption de l'ordre du jour

Numéro de résolution 2025-255

Proposé par Stephan Richard

Appuyé par Gilles Léger

IL EST RÉSOLU QUE l'ordre du jour soit accepté

Adoptée

3. Déclaration de conflits d'intérêts

4. Adoption du procès-verbal

Numéro de résolution 2025-256

Proposé par Donald Bastarache

Appuyé par Stephan Richard

IL EST RÉSOLU QUE le procès verbal du 18 novembre 2025 soit adopté

Adoptée

5. Affaires découlant du procès-verbal

6. Présentations publiques

7. Correspondence

8. Rapport du maire

9. Rapport de la direction générale

10. Rapport des comités

a. Administration, finance et ressources humaines

b. Opérations municipales

c. Sécurité publique

d. Développement et vie communautaire

11. Motions et résolutions

a. Article 68 (1) a, b, c, d et j

Numéro de résolution 2025-257

Proposé par Stephan Richard

Appuyé par Donald Bastarache

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal sorte en réunion à huis clos en vertu de la Loi sur la gouvernance locale, afin de discuter de dossiers qui correspondent aux articles 68 (1) a,b,c,d,j.

Adoptée

Numéro de résolution 2025-258

Proposé par Stephan Richard

Appuyé par Donald Bastarache

IL EST RÉSOLU QUE la réunion régulière reprenne son cours.

Adoptée

b. Rapport Annuel 2024

Numéro de résolution 2025-259

Proposé par Eugène Cormier

Appuyé par Stephan Richard

IL EST RÉSOLU QUE le rapport annuel 2024 soit accepté

Adoptée

c. Politique de gestion des actifs

Numéro de résolution 2025-260

Proposé par Gilles Léger

Appuyé par Eugène Cormier

IL EST RÉSOLU QUE la politique No. 12 - Gestion des actifs, soit accepté tel que présentée.

Adoptée

d. Arrêté déchets solides

Numéro de résolution 2025-261

Proposé par Stephan Richard

Appuyé par Léandre Bastarache

RÉSOLUTION afin que l'on procède à la première lecture par titre de l'arrêté 2025-03; Arrêté relatif aux services de collecte et d'élimination des déchets solides.

Adoptée

Numéro de résolution 2025-262

Proposé par Stephan Richard

Appuyé par Eugène Cormier

RÉSOLUTION afin que l'on accepte la première lecture par titre de l'arrêté 2025-03; Arrêté relatif aux services de collecte et d'élimination des déchets solides.

Adoptée

Numéro de résolution 2025-263

Proposé par Stephan Richard

Appuyé par Eugène Cormier

RÉSOLUTION que l'on procède à la deuxième lecture intégrale de l'arrêté 2025-03, Arrêté relatif aux services de collecte et d'élimination des déchets solides.

Adoptée

Numéro de résolution 2025-264

Proposé par Stephan Richard

Appuyé par Eugène Cormier

RÉSOLUTION que l'on accepte la deuxième lecture intégrale de l'arrêté 2025-03; Arrêté relatif aux services de collecte et d'élimination des déchets solides.

Adoptée

- e. Révision échelle salariale

Numéro de résolution 2025-265

Proposé par Donald Bastarache

Appuyé par Stephan Richard

IL EST RÉSOLU QUE la ville de Champdoré accepte la grille salariale tel que présenté.

Adoptée

- f. Manuel des employés

Numéro de résolution 2025-266

Proposé par Donald Bastarache

Appuyé par Gilles Léger

ATTENDU QUE la ville de Champdoré a procédé à la révision du manuel des employés afin de refléter les pratiques et politiques actuelles;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal adopte le nouveau manuel des employés, lequel entre en vigueur à compter de la date d'adoption;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE l'administration soit autorisée à mettre en application ledit manuel et à en assurer la diffusion auprès des employés.

Adoptée

- g. Transferts fond de réserve

Numéro de résolution 2025-267

Proposé par Gilles Léger

Appuyé par Stephan Richard

IL EST RÉSOLU QUE le fond de réserve de fonctionnement général contribue un montant de 45,565\$ au fond de fonctionnement général afin de payer les factures d'installations de lumières de rues dans la ville de Champdoré.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le fond de fonctionnement général contribue un montant de 114,000\$ au fond de réserve de fonctionnement général.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le fond de fonctionnement général contribue un montant de 600 000\$ au fonds de réserve capital général.

Adoptée

- h. Comité de sélection Agent communautaire

Numéro de résolution 2025-268

Proposé par Stephan Richard

Appuyé par Eugène Cormier

ATTENDU QUE la municipalité. souhaite procéder à l'embauche d'un agent communautaire afin de soutenir le développement et les initiatives communautaires;

ATTENDU QU'il est jugé nécessaire de mettre en place un comité de sélection afin d'assurer un processus d'embauche structuré, équitable et transparent;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal crée un comité de sélection chargé d'évaluer les candidatures, de procéder aux entrevues et de formuler une recommandation au conseil pour l'embauche du poste d'agent communautaire;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le comité de sélection soit composé du Directeur des loisirs, de la culture, du mieux-être et de communications, d'un membre du conseil municipal, du directeur général ainsi que d'une personne ayant de l'expertise dans le domaine du poste.

Adoptée

- i. Comité d'évaluation du DG

Numéro de résolution 2025-269

Proposé par Eugère Cormier

Appuyé par Donald Bastarache

ATTENDU QUE la période de probation du DG tire à sa fin;

ATTENDU QUE le conseil municipal est responsable de l'évaluation du rendement du directeur général, conformément aux politiques de gouvernance et aux bonnes pratiques de gestion municipale;

ATTENDU QUE le conseil juge opportun d'établir un comité de sélection afin d'assurer un processus d'évaluation structuré, objectif et conforme aux principes de transparence et d'équité;

EN CONSÉQUENCE, IL EST RÉSOLU QUE le conseil municipal de la Ville de Champdoré établisse un comité de sélection chargé de l'évaluation du directeur général;

IL EST DE PLUS RÉSOLU QUE le comité de sélection soit composé de _____ membres du conseil municipal, nommés par résolution, et qu'il soit mandaté pour élaborer les critères d'évaluation, procéder à l'analyse du rendement et formuler des recommandations au conseil;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le comité agisse dans le respect des politiques municipales en vigueur et des obligations de confidentialité.

Adoptée

Numéro de résolution 2025-270

Proposé par Eugère Cormier

Appuyé par Stephan Richard

IL EST RÉSOLU QUE le comité soit composé de (noms)

Adoptée

- j. Lettre d'appui sondage agricole

Numéro de résolution 2025-271

Proposé par Donald Bastarache

Appuyé par Eugère Cormier

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité de Champdoré fournisse une lettre d'appui pour l'initiative.

Adoptée

- k. Demande de on Pickle ball

Numéro de résolution 2025-272

Proposé par Eugère Cormier

Appuyé par Stephan Richard

ATTENDU QUE le pickleball connaît une popularité croissante au sein de la communauté de Saint-Antoine et contribue à la promotion de l'activité physique, du bien-être et de la vie communautaire;

ATTENDU QUE l'organisme Pickleball Saint-Antoine joue un rôle important dans l'organisation et le développement de cette activité pour les citoyens;

IL EST RÉSOLU QU'un montant de 2,000\$ soit remis à Pickleball Saint-Antoine pour l'achat de nouveaux filets.

Adoptée

I. Club VTT United

Numéro de résolution 2025-273

Proposé par Donald Bastarache

Appuyé par Stephan Richard

IL EST RÉSOLU QUE la ville de Champdoré autorise l'utilisation de la salle communautaire, sans frais, pour la réunion annuelle du United ATV Club qui aura lieu le jeudi 15 janvier 2026.

Adoptée

m. Plan rural Village de Saint Antoine

Numéro de résolution 2025-274

Proposé par Eugère Cormier

Appuyé par Stephan Richard

ATTENDU QUE la loi sur l'urbanisme stipule qu'un conseil doit demander l'avis de la Commission des Services Régionaux sur des modifications au plan rural

IL EST RÉSOLU QUE la Ville de Champdoré demande l'avis de la Commission de Services Régionaux de Kent sur le plan de modernisation du plan rural du village de Saint Antoine.

Adoptée

n. Plan rural de Champdoré

Numéro de résolution 2025-275

Proposé par Eugère Cormier

Appuyé par Stephan Richard

ATTENDU QUE la loi sur la gouvernance locale exige qu'un plan rural soit développé pour la municipalité de Champdoré;

ATTENDU QUE la Commission de Services Régionaux de Kent soutient la Ville dans ces activités;

IL EST RÉSOLU QUE la municipalité communique à la Commission de Services Régionaux de Kent notre intention de débiter le processus de plan rural.

Adoptée

Numéro de résolution 2025-276

Proposé par Eugène Cormier

Appuyé par Stephan Richard

ATTENDU QUE la municipalité désire impliquer les citoyens dans le processus d'adoption d'un plan rural pour Champdoré;

ATTENDU QUE le processus va durer pour une période qui va dépasser le mandat de ce conseil;

IL EST RÉSOLU QUE le conseil appointe un comité aviseur de citoyens de 7 à 9 personnes qui suivra le processus au nom de la Ville de Champdoré ;

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU QUE le conseil appoint un comité de 3 conseillers qui nommera le comité aviseur;

Adoptée

Numéro de résolution 2025-277

Proposé par Eugène Cormier

Appuyé par Léandre Bastarache

IL EST RÉSOLU QUE (insérer les noms) forment le comité et soient chargés de proposer au conseil les membres du comité aviseur du plan rural.

Adoptée

- o. Terrain de balle de Sainte Marie

Numéro de résolution 2025-278

Proposé par Donald Bastarache

Appuyé par Gilles Léger

ATTENDU QUE la résolution 2024-045 stipule que toute discussion ou négociation relative à l'achat ou la vente de terrain et de bâtiments de la municipalité soit la responsabilité du comité d'administration, finances et ressources humaines pour recommandations au conseil de la Ville de Champdoré;

IL EST RÉSOLU QUE le dossier soit référé au comité d'Administration, finance et

ressources humaines

Adoptée

- p. Infrastructure communautaire Édifice Fernand Leger

Numéro de résolution 2025-279

Proposé par Léandre Bastarche

Appuyé par Gilles Léger

ATTENDU QUE la patinoire municipale Fernand-Léger constitue une installation importante pour les activités sportives et communautaires;

Attendu qu'il y a un besoin pour du grillage de protection autour des bandes;

IL EST RÉSOLU QUE la ville de Champdoré procède à une demande auprès de la Société de développement régional pour un montant de 7 500\$.

Adoptée

- q. Assurance

Numéro de résolution 2025-280

Proposé par Gilles Léger

Appuyé par Stephan Richard

IL EST RÉSOLU d'accepter le rapprt

Adoptée

12. Affaires non terminées

- *a. Infrastructure communautaire

Numéro de résolution 2025-281

Proposé par Stephan Richard

Appuyé par Gilles Léger

ATTENDU QUE Réseau de vie Confort a fait l'acquisition du terrain ou l'ancien Parc Communautaire

ATTENDU QUE la ville de Champdoré doit réaménager les installations dans d'autres endroits

ATTENDU QUE Réseau de vie de Confort a fait un don de 300,000\$ à la municipalité

ILS EST DONC RÉSOLU QUE le comité de développement et vie communautaire recommande que le directeur des loisirs et le mieux être passe au processus de soumission pour la phase un du projet qui comprend l'achat d'équipement pour les 6-

12 ans, un Gazebo, le déménagement du monument des chevaliers de Colomb et de l'installation d'un nouveau grillage arrière au champ de balle de l'école Camille Vautour.

Adoptée

13. Affaires nouvelles

***a. Outils de communication**

Numéro de résolution 2025-282

Proposé par Donald Bastarache

Appuyé par Eugène Cormier

ATTENDU QUE le Plan municipal d'urgence de Champdoré stipule que la responsabilité de la gestion des opérations d'urgence municipales incombe au maire et au conseil

ATTENDU QUE les situations d'urgence affectant la sécurité publique nécessitent une communication immédiate et urgente avec le public, comme le prévoit le Plan municipal d'urgence de Champdoré

ATTENDU QUE l'accès est actuellement limité au directeur général et au directeur intérimaire des loisirs, de la culture, du bien-être et des communications

ATTENDU QUE le maire a une responsabilité qui lui est conférée par la Loi sur la gouvernance locale :

48(1) Le maire d'un gouvernement local doit :

(d) s'exprimer sur des enjeux concernant le gouvernement local au nom du conseil

ATTENDU QUE le directeur des opérations et de la sécurité publique a le rôle de mesures d'urgence

ATTENDU QUE le site Facebook indique que « Le compte est surveillé du lundi au vendredi pendant les heures de bureau régulières » et que certaines publications pourraient être nécessaires en dehors de cette plage horaire.

IL EST RÉSOLU QUE l'accès à tous les outils de communication et moyens de communication soit immédiatement accordé aux personnes suivantes :

- Maire
- Directeur général
- Directeur des opérations et de la sécurité publique
- Directeur des loisirs, de la culture, du bien-être et des communications
- Tous les employés ayant des tâches de communication dans leur description de poste

14. Questions du public

15. Levée de la réunion

Proposé par Léandre Bastarche

Résolution pour la levée de la réunion

Marc Babineau, Maire par intérim

Michel Querry, Directeur Général et Greffier